



Section académique de POITIERS

## **DECLARATION CPE SNES-FSU CAPA du 9 Juin 2016**

Le contexte de fortes tensions persiste : d'un côté un gouvernement en difficulté qui s'enferme dans une logique d'affrontement et d'autoritarisme, de l'autre un mouvement social qui ne faiblit pas et reçoit le soutien de l'opinion. La FSU s'inscrit dans le mouvement interprofessionnel, appelle à la manifestation nationale le 14 juin prochain et à la participation à la votation sur la loi travail.

Dans l'éducation, en ce moment de préparation de rentrée, la mise en place de la réforme du collège continue d'inquiéter légitimement les collègues. Entre bricolage et politiques de plus en plus inégalitaires selon les établissements, les problèmes soulevés par ce projet ne manquent pas d'interroger : quelle prise en charge des élèves les plus fragiles ? Quelles conditions de travail pour les CPE avec les changements induits ? Le SNES-FSU continuera de dénoncer les dangers que recèle cette réforme qui n'est que la caricature de la réforme du lycée dont l'évaluation récente a montré l'échec.

Les réformes actuelles sont synonymes de nouvelles injonctions institutionnelles pour les CPE : contributions aux AP et EPI ainsi qu'aux parcours divers et variés... alors qu'ils sont déjà en tension et souvent seuls en collège pour gérer l'urgence du quotidien. Il n'est pas envisageable de s'engager sur tous les fronts au détriment du cœur du métier : le suivi éducatif des élèves. Des collègues subissent des pressions afin d'exécuter les tâches délaissées par les autres personnels. Le CPE ne doit pas être la variable d'ajustement ! Le SNES revendique une autre réforme pour le collège qui réponde mieux et avec plus de moyens à la lutte contre les inégalités.

Alors que la communication institutionnelle tente de faire croire que l'éducatif est valorisé, l'absence de création de postes de CPE au budget 2016 rompt avec la politique des trois dernières années et l'espoir suscité par l'ambition de la circulaire de missions du 10 août 2015. La reconnaissance professionnelle qu'elle porte est battue en brèche par une ligne budgétaire vide. Il est plus que temps de poser la question de l'adéquation entre les objectifs élargis qui sont assignés à la fonction et les effectifs d'élèves à suivre car le constat est sans appel : des collèges restent encore sans poste de CPE quand d'autres accueillent un seul CPE pour plus de 600 élèves. Les lycées, qui voient leurs effectifs augmenter, hébergent souvent des internes et sont confrontés à des problématiques de vie scolaire aiguës (absentéisme, décrochage, violence, ..). Les CPE réunis lors de leur 3<sup>e</sup> rencontre nationale organisée par le SNES-FSU le 24 mai 2016 à Paris se sont adressés en ce sens à Mme la ministre.

Le ministère de l'éducation nationale a communiqué aux organisations syndicales son projet de mise en œuvre du protocole PPCR . Le document propose la mise en place progressive d'une nouvelle carrière et d'une nouvelle grille indiciaire qui constituent une revalorisation et une amélioration globale, premier pas que le SNES-FSU acte positivement. Mais ce processus, trop étalé dans le temps, ne répond toutefois qu'imparfaitement à l'urgence de la revalorisation salariale revendiquée par les personnels. La création d'un nouveau débouché de carrière, avec le 3<sup>e</sup> grade, répond à la situation créée par l'allongement de la durée d'activité. Mais les volumes et les modalités d'accès prévus à la classe exceptionnelle ne permettront pas à tous d'atteindre ce nouveau débouché. Les missions reconnues créeront de fait des inégalités entre les corps et les personnels. Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade par tous. Les modalités d'accès proposés doivent être revues.

Pour en revenir au strict ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui, le SNES-FSU continue à revendiquer le retour à un véritable mouvement national amélioré qui seul peut garantir un traitement équitable de tous les collègues. Le passage obligé par le mouvement inter pour les titulaires désireux de muter dans une autre académie a pour conséquence la mutation à l'aveugle et freine la mobilité. Concernant le mouvement intra 2016 des CPE, ce ne sera pas un grand cru : 8 postes fixes vacants pour 13 entrants, 0 ou 1 poste dans 3 départements sur les 4. Le taux de satisfaction est assez faible, 22 % , si on ne considère que les demandeurs « volontaires », c'est à dire les 63 collègues déjà titulaires dans l'académie et candidats à la mutation. Et sur les 14 mutés, 6 ont des priorités médicales. Quant aux 13 entrants, 7 sont affectés sur leurs vœux « département » ou « ZR » et 2 sont affectés en extension.

Nous ne pouvons conclure cette déclaration sans nous émouvoir du rapport du médiateur de l'Éducation Nationale qui considère que le mouvement des enseignants doit être « humanisé » au point de s'affranchir du barème. Ce texte prépare un terrain connu, la régionalisation des recrutements qui renforcerait encore les inégalités territoriales sans favoriser la mobilité, bien au contraire !